

Direction des Solidarités  
Sous-Direction des Territoires  
Mission Animation de la Vie Sociale

**2024 DSOL DDCT 55** : Subventions (375.740 €) à quinze associations et conventions pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits et d'accès à la culture

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose, par le présent projet, d'accorder notre soutien à 15 associations, au titre des actions qu'elles mènent en matière d'aide à l'accès aux droits, d'accès à la culture et d'insertion sociale.

Ces projets s'inscrivent pleinement dans les orientations du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion qui visent notamment à favoriser l'intégration, l'insertion professionnelle et culturelle des habitants.

Les associations à soutenir accueillent des personnes en difficulté qui ne parviennent pas à réaliser leurs démarches de façon autonome. Elles les informent et leur délivrent des conseils et solutions adaptés aux problèmes rencontrés en vue de faciliter leur accès aux droits et leur insertion. En fonction des besoins des personnes reçues, l'association peut, soit assurer elle-même l'accompagnement, soit les orienter vers des structures spécialisées.

Ces associations proposent généralement un service d'écrivain public (rédaction de documents, aide à la constitution de dossiers, notamment pour l'ouverture de droits sociaux...) ou des permanences socio juridiques, relevant pour partie du droit des étrangers. Certaines de ces permanences sont complétées par une action de médiation socioculturelle (médiation téléphonique, accompagnement physique auprès des institutions, interprétariat...).

L'objectif de ces actions est d'aider les publics en difficulté à faire valoir leurs droits et de faciliter les relations entre ces usagers et les administrations publiques, notamment par l'utilisation du numérique, d'un ordinateur, et d'un accès à l'internet. Les thématiques les plus souvent abordées et traitées sont le droit du séjour, le logement, les aides sociales et familiales, la lutte contre les discriminations, la médiation scolaire, la recherche d'emploi et des sujets de droit du travail.

En 2022, dernière année de référence, les actions d'aide à l'accès aux droits et de médiation assurées par ces 15 associations ont concerné globalement plus de 15 000 personnes, souvent sur des publics ciblés.

Ainsi, la Maison des femmes de Paris accueille et accompagne des femmes en situation précaire confrontées à des problématiques d'ordre psychologique, physique, économique et social. En 2022, l'association a accueilli 250 femmes dans le cadre d'espaces solidaires, de permanences d'écoute confidentielles, d'ateliers

collectifs. Plus spécifiquement, 331 femmes ont participé à des ateliers « self défense ».

L'association Chômeurs et précaires accompagne des demandeurs d'emploi en situation de précarité dans leurs démarches auprès des services publics pour des questions relatives aux prestations sociales, aux allocations chômage, à la recherche d'emploi, à la compréhension d'actes administratifs, au remboursement d'indus ou à des radiations de Pôle Emploi. En 2022, 852 personnes en situation de précarité ont été suivies par l'association dont 52 % de femmes.

L'association Droits d'Urgence mène des permanences juridiques gratuites à Paris en milieu associatif et hospitalier. Les permanences sont assurées par des bénévoles professionnels du droit qui ont rejoint Droits d'Urgence. Ils interviennent généralement par deux et sont encadrés par une juriste salariée de l'association. En fonction des lieux d'intervention, un travail pluridisciplinaire peut être engagé avec les personnels (travailleurs sociaux, médecins...) des structures qui accueillent les permanences, notamment lorsque les difficultés sociales et juridiques étaient fortement imbriquées. En 2022, 714 personnes ont été reçues, informées ou prises en charge par les bénévoles juristes de l'association dans le cadre de permanences juridiques gratuites.

Dans le cadre de son action d'accès aux droits et d'appui technique, l'établissement (ASSFAM) du groupe SOS Solidarités organise pour sa part une permanence bimensuelle d'une demi-journée à l'Espace Parisien des Solidarités (EPS) du 11<sup>ème</sup>, deux pour les EPS des 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements soit un total de 14 permanences mensuelles. Les travailleurs sociaux spécialisés de l'association qui mènent cette activité, reçoivent en entretien les usagers qui leur sont orientés par les travailleurs sociaux des EPS et qui présentent une certaine complexité d'ordre juridique, social et culturel. Ils réalisent un diagnostic sociojuridique de leur situation, et indiquent aux travailleurs sociaux les mesures à mettre en œuvre pour répondre aux difficultés spécifiques liées au statut de migrant de ces usagers. En complément des permanences, l'association propose une assistance téléphonique ou par courrier électronique aux travailleurs sociaux parisiens. Pour les cas les plus complexes l'association peut réaliser un accompagnement approfondi. En 2022, l'établissement ASSFAM a reçu et accompagné dans leurs démarches 512 personnes pour un total de 938 entretiens. 115 personnes dont les situations étaient plus complexes ont nécessité un suivi plus long.

Par ailleurs, les associations « Equipe Saint Vincent Permanence Oberkampf Paris », « Solidarité Jean Merlin », « Les amis de la Maison Verte » Montparnasse rencontres » exercent une activité de domiciliation dans leurs locaux des 11<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> arrondissements, pour des personnes seules et des familles en situation de précarité et sans domicile fixe. Les personnes domiciliées y reçoivent également une aide personnalisée dans la réalisation de leurs démarches administratives. Ces quatre associations assurent la domiciliation de plus de 6.500 personnes.

L'association Montparnasse rencontres assure également des actions d'accompagnement à la scolarité au profit de 50 enfants et des ateliers sociolinguistiques au bénéfice de 175 bénéficiaires.

Quant à l'association Collectif Les Morts de la Rue, elle a pour objectif de faire savoir que des personnes meurent dans la rue de manière prématurée, d'aider les

proches dans leur deuil, et de rendre hommage aux morts de la rue en veillant à la dignité de leurs obsèques. À ces fins, les lundis et mercredis, des bénévoles du Collectif accompagnent depuis le lieu du départ (Institut médico-légal ou hôpitaux) les personnes décédées. En 2022 ce sont 363 personnes qui ont ainsi pu être accompagnées.

Enfin l'association Cultures du Cœur Paris met à disposition des places gratuites de spectacles et d'événements sportifs, via une plateforme numérique. L'association recueille ces places auprès de 110 partenaires culturels (Aime Paris, Musée Rodin, Ateliers BD, Mobilab...) et sportifs, les offre aux structures sociales partenaires qui les proposent ensuite aux publics qu'elles accompagnent. Cultures du cœur Paris assure l'interface entre les partenaires culturels et les structures sociales relais.

Elle organise également des actions de sensibilisation et d'éducation aux pratiques culturelles à destination des publics accompagnés et des travailleurs sociaux. Le projet ne consiste donc pas seulement à offrir des places mais comporte également une dimension pédagogique, de médiation, pour amener les personnes les plus désocialisées vers des pratiques culturelles.

En 2022, ce sont 26 000 invitations gratuites qui ont été distribuées par les structures sociales « relais » parisiennes. Ces relais sont notamment des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), des centres sociaux, des espaces parisiens d'insertion (EPI) et des associations recevant des allocataires du RSA, des structures dédiées aux jeunes (Mission Locale, foyers de jeunes travailleurs, antennes jeunes), des structures de santé (hôpitaux, centres maternels, centres médico-psychologiques) et des associations agissant dans le secteur social. Cette action a bénéficié à 2.400 personnes, dont plus de la moitié sont des personnes seules et isolées.

Compte tenu de ces éléments et de la qualité des projets présentés par les associations concernées, je vous propose d'attribuer des subventions d'un montant total de 375.740 € au titre de l'exercice 2024, selon la répartition figurant dans le tableau ci-dessous.

Vous trouverez en complément d'information les fiches détaillées relatives à ces associations.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris

<b>Associations</b>	<b>Titre actions</b>	<b>DSOL SDT</b>	<b>DSOL SDILE</b>	<b>DDCT SEII</b>	<b>Total 2024</b>
ASIAD	Accès aux droits et citoyenneté ; permanences, informations collectives	7.000 €		3.000 €	10.000 €
APEIS Paris	Action d'aide à l'accès aux droits des chômeurs et personnes en situation de précarité	8.140 €			8.140 €
Chômeurs et précaires	Accompagnement vers les droits des chômeurs et précaires	24.000 €			24.000 €
Inter 7	Financement de l'activité Écrivain Public et Aide aux démarches en ligne d'Inter 7	5 500 €			5 500 €
Droits Devant !!	Action globale de lutte contre les	20.000 €		8.000 €	28.000 €

	exclusions				
La plume bénévole du 19ème (APB 19)	Permanences d'écrivains publics	1 000 €			1 000 €
Droits d'urgence	Action des bénévoles professionnels du droit auprès des publics exclus	30 000 €			30 000 €
Maison des Femmes de Paris	Espace solidaire pour les femmes	15 000 €			15.000 €
Sos Solidarités	Accès aux droits et appui technique aux services sociaux de proximité	110 000 €			110 000 €
Cultures du cœur	Aide à l'insertion sociale par l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs des publics en difficulté	50 000 €			50 000 €
Equipe Saint Vincent	Domiciliation / accès aux droits, insertion sociale et professionnelle		12.000 €		12.000 €
Solidarité Jean Merlin	Domiciliation / Action grande exclusion		15.000 €		15.000 €
Les amis de la Maison Verte	Domiciliation / Accès aux droits médiation socio-culturelle		12.000 €		12.000 €
Collectif les Morts de la Rue	Action à destination des morts isolés décédés à Paris		29.000 €		29.000 €
Montparnasse rencontres	Pole urgence solidarité		8.400 €		8.400 €
	Accompagnement à la scolarité	8.700 €			8.700 €
	Ateliers sociolinguistiques	9.000 €			9.000 €
Total		288.340 €	76 400 €	11 000 €	375.740 €